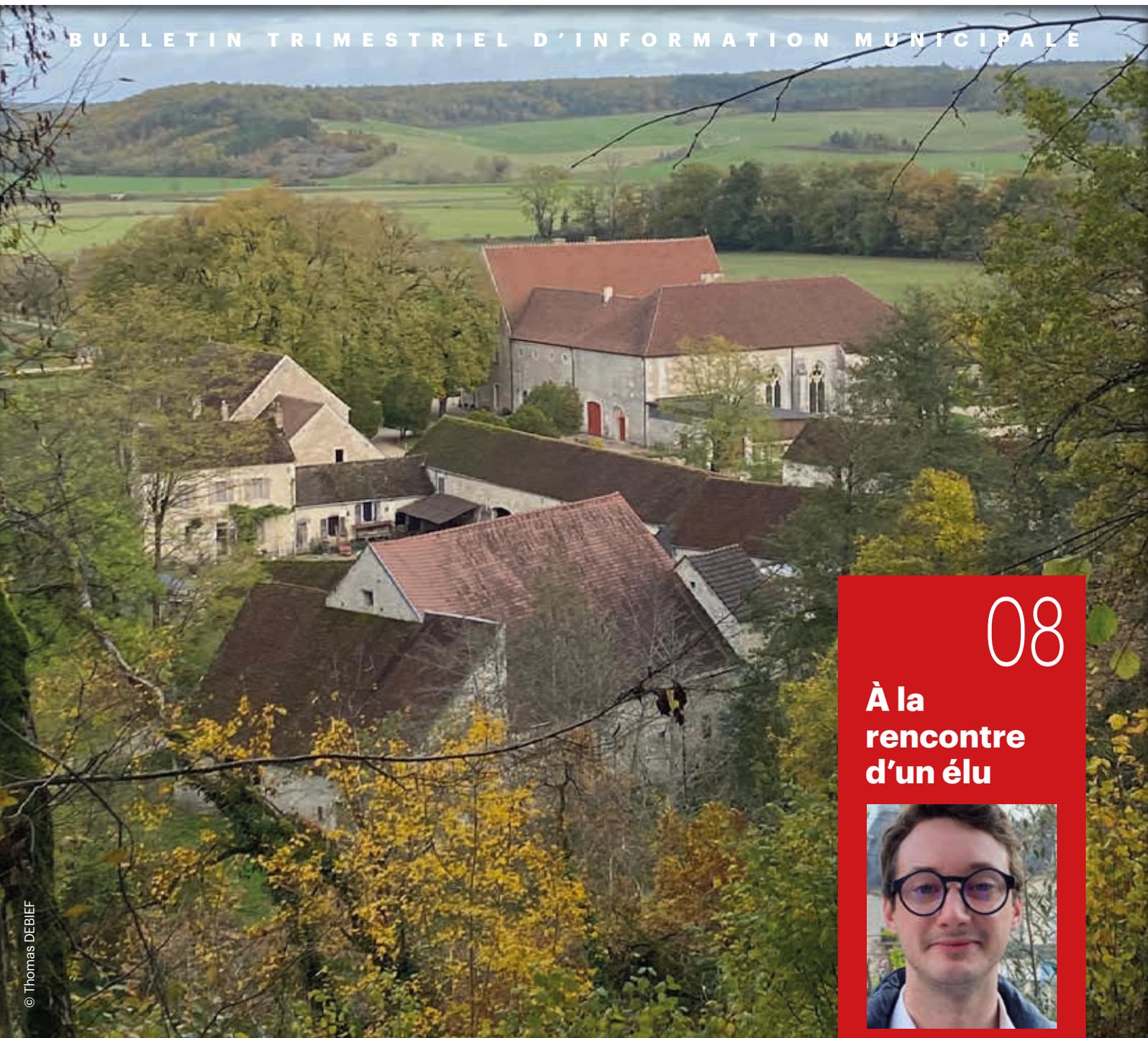


# LE PETIT VERMENTONNAIS

MARS 2024

#15

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION MUNICIPALE



08

À la  
rencontre  
d'un élu



## SOMMAIRE

- |  |  |   |
|--|--|---|
| 02 <b>Éditorial</b>                    | 06 <b>Affichage : droits et devoirs</b>  | 12 <b>Réseau Cyclable</b>                   |
| 03 <b>Associations</b>                 | 09 <b>Conseils de lecture</b>            | 14 <b>Les Vermentonnais ont du talent !</b> |
| 04 <b>Entretien des chemins ruraux</b> | 10 <b>Travaux, Projets et Patrimoine</b> | 16 <b>Budget participatif</b>               |
| 05 <b>À la rencontre d'un agent</b>    | 11 <b>Les acteurs économiques</b>        |   |





.....

## **Ce qui est fait n'est plus à faire !**

.....

### **Bulletin municipal de Vermenton**

Parution trimestrielle

Mars 2024 - #15

Directeur de la publication :  
Jean-Dominique Franck

Photos : Ville de Vermenton,  
freepik, Thomas Debief

Impression : Services  
administratifs de la mairie

Mairie de Vermenton :  
6 rue de l'hôtel de ville  
89270 Vermenton

03 86 81 44 67

[contact@vermenton.fr](mailto:contact@vermenton.fr)

Bonjour à tous,

Ce numéro 15 du Petit Vermentonnais sort en même temps que le budget 2024. Celui-ci a été compliqué à élaborer.

Comme je vous l'ai expliqué lors de la cérémonie des vœux, 2023 a été une année de dossiers pendant laquelle nous avons monté les projets, demandé les subventions, lancé les appels d'offre.

2024 sera donc, si nous obtenons tous les financements nécessaires, l'année des réalisations : le moulin, les rues R. Martin et Tour de Ville, la gare, la place de la République, la salle des fêtes.

Malgré un taux de subventionnement maximal, le reste à charge pour la commune est très important. Nous serons obligés de souscrire à des emprunts à hauteur de 590 000 euros.

C'est le passage obligé pour sauver le moulin, rénover les voiries très dégradées et longtemps repoussées, faire des économies d'énergie et continuer les adaptations de notre patrimoine au changement climatique.

La commission des finances a bien conscience d'engager les années futures avec un endettement important mais en contrepartie il a travaillé à l'amélioration des recettes (les taxes sur les éoliennes et le photovoltaïque, les bases locatives, les économies d'énergie, etc.) pour conserver une bonne marge de manœuvre.

Comme dit le dicton populaire : « Ce qui est fait n'est plus à faire ! » et un autre d'ajouter « On ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre ! »

L'endettement augmente mais les recettes également.

Inversement la liste des gros dossiers repoussés d'année en année diminue.

C'est un bon indicateur de l'action communale.

Jean-Dominique FRANCK  
Maire



# Rencontre avec Arlette TEISSIER, trésorière de la FNACA

**Le petit Vermentonnais :** *Pourriez-vous vous présenter en quelques mots ?*

Je suis Arlette Teissier, retraitée et ancienne commerçante d'Arcy sur Cure.

**LPV :** *Quel est votre rôle au sein de la FNACA vermentonnaise ?*

**AT :** Mon mari étant un ancien combattant d'Afrique du Nord, nous faisons partie de la FNACA de Vermenton. Quand il nous a quitté, le président de l'époque, M. Payeux, m'a demandé d'intégrer le bureau et au fil du temps je suis devenue trésorière.

Actuellement, les autres membres du bureau sont Jean-Marie Guisez, président, Bernadette Rapineau, vice-présidente, Michel Gast secrétaire, Albert Dutilleul, Marcel Gasnier, et nos deux porte-drapeaux Patrick Robert et Maurice Dupenloup.

**LPV :** *Quelles sont vos responsabilités en tant que trésorière ?*

**AT :** Le trésorier est là pour faire rentrer les cotisations, surveiller les dépenses et cherche des solutions pour avoir de la trésorerie. Tout cela se fait avec le président.

**LPV :** *Combien d'adhérents comptez-vous ?*

**AT :** Nous avons une petite soixantaine d'adhérents et autant de sympathisants.

**LPV :** *Quelles sont les activités, actions de votre association ?*

**AT :** Nous sommes à l'écoute des besoins de nos anciens combattants, de leurs épouses, des veuves et des veufs pour les aider dans leurs démarches et en cas de problème. On les informe aussi de leurs droits car les choses changent : les veuves de combattants ont récemment récupéré la

½ part fiscale qui avait auparavant été supprimée.

Nous cherchons aussi à garder le contact en organisant des repas dansants qui sont ouverts à tous. Ils ont souvent lieu le dimanche midi, à la salle des fêtes de Vermenton. On y danse tout l'après-midi.

Nous proposons aussi des voyages, en autobus. Le prochain se déroulera en juin, du 9 au 15, direction Andorre, avec des excursions chaque jour. Le rythme et le repos des voyageurs est respecté, on ne démarre pas le matin avant 8h30 pour éviter un excès de fatigue ! Il reste d'ailleurs encore quelques places ! Tout le monde peut s'inscrire et pour plus de renseignements, on peut me joindre par mail ([fnaca.vermenton@gmail.com](mailto:fnaca.vermenton@gmail.com)) ou par téléphone au 06 08 53 52 39. Pour financer tout cela, nous avons prévu 4 dates de pain beurré, sur le marché de Vermenton. On s'y retrouve dans une grande convivialité.

Enfin, bien entendu, nous participons aux commémorations nationales et communales pour se souvenir et honorer les combattants. Les dates que nous célébrons sont le 19 mars (Cessez le feu en Algérie), le 8 mai (fin de la deuxième guerre mondiale), le 26 août (libération de Vermenton et du canton), le 11 novembre (armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale). ■



Arlette Teissier, Trésorière de la FNACA et Jean-Marie Guisez, Président.

# Entretien de nos chemins ruraux

• **Régulièrement la mairie reçoit des courriers concernant le piteux état de certains chemins de notre commune.**

Les phénomènes météorologiques, sécheresses, longues périodes de pluie et le matériel agricole de plus en plus lourd accélèrent la dégradation des chemins.

La commune a demandé des devis pour remettre en état certaines zones. Les tarifs sont très importants et la priorité est actuellement orientée vers l'entretien des rues.

Traditionnellement à Vermenton le travail d'entretien est partagé entre les exploitants agricoles qui utilisent les chemins et la commune qui fournit les matériaux.

C'est une pratique assez généralisée. Nous avons rencontré récemment un viticulteur qui nous a confié que sur le Chablisien, les exploitants entretiennent eux-mêmes les che-

mins en s'unissant sans faire appel à la commune !

En Forterre également. Les cailloux sont rassemblés en andins et répartis par les agriculteurs dans les zones à entretenir.

Le 18 mars une réunion est prévue à la mairie pour, entre autres, aborder ce sujet récurrent.

Tous les agriculteurs seront invités afin de proposer des solutions et participer à la praticité et à la beauté de nos petits chemins ruraux. ■



# À la rencontre d'un agent...

**Pour ce numéro nous sommes allés à l'école maternelle rencontrer nos deux ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) Aurore FABRE et Nathalie PALERMO.**



**Le Petit Vermentonnais : Pouvez-vous vous présenter en quelques mots ?**

**Aurore :** J'ai 42 ans, j'habite à Auxerre, je suis mariée, j'ai trois enfants de 9, 11 et 18 ans. Avant de devenir ATSEM j'ai été pendant 19 ans assistante maternelle puis j'ai passé le concours que j'ai obtenu.

J'ai travaillé en tant qu'ATSEM pendant un an pour la commune de Auxerre avant de rejoindre l'école maternelle de Vermenton le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**Nathalie :** Je m'appelle Nathalie PALERMO, je suis mariée, j'ai deux enfants de 17 et 12 ans, je suis née à Auxerre. Nous nous sommes installés à Vermenton en 2004.

J'ai travaillé 23 ans dans la grande distribution puis j'ai décidé de faire une reconversion. J'ai été pendant trois ans

AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) à l'école et je surveillais la cantine. Puis j'ai travaillé un an au service de la cantine de Vermenton. C'est là que la mairie m'a proposé d'être ATSEM. C'est ma deuxième année à ce poste

**LPV : En quoi consiste votre travail à l'école maternelle**

**A&N :** Nous assurons la sécurité et l'hygiène des enfants, nous les surveillons pendant la sieste, nous aidons les enseignantes à la préparation et l'animation des activités.

Nous assurons également à la propreté des locaux et du matériel qu'utilisent les enfants.

**LPV : Vous intervenez aussi à la cantine ?**

**A&N :** Oui nous veillons à l'apprentissage de la propreté des mains avant, et après le repas. Nous incitons les enfants à l'éveil du goût en leur proposant de goûter à tout ce qui leur est proposé durant les repas. Nous les sensibilisons aussi au respect et à la politesse envers tous.

Nous sommes mises à disposition des Filous Futés avec qui nous animons la pause méridienne en attendant le retour des enseignantes.

**LPV : Il y aussi la surveillance des bus ?**

**A&N :** Nous accueillons les enfants le matin à l'arrivée des bus avant de les confier aux enseignantes.

Le soir nous surveillons les enfants dans l'attente des bus.

Ce n'est pas un moment agréable pour eux. Ils doivent attendre dans le couloir en manteau. Le temps est long. L'école termine à 16h25 et les bus peuvent arriver jusqu'à 16h50 ! C'est long mais trop court pour jouer

**LPV : Avez-vous des contacts avec les parents d'élèves ?**

**A&N :** Non les parents sont en contact uniquement avec les enseignantes.

**LPV : Comment se passe l'encadrement commune/enseignants ?**

**A&N :** Nous sommes agents de la commune. Nous passons tout le temps scolaire auprès des enfants encadrées par les institutrices. Par contre le midi, le soir et pendant les vacances nous intégrons l'équipe entretien de la commune pour le ménage de l'école et les autres tâches décrites ci-dessus.

**LPV : Merci de contribuer à ce que l'école se déroule dans les meilleures conditions.**

**Bon courage. ■**

# Affichage : droits et devoirs

**L'affiche est appréciée des professionnels car idéale pour communiquer auprès du grand public. Mais elle ne peut pas être installée partout : sa réglementation est issue de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite loi ENE). Cette loi vise à limiter l'impact des panneaux dans l'espace public et à réduire la pollution visuelle, par la réduction des formats, la limitation des emplacements et des affiches lumineuses.**

## Affichage publicitaire :

Dans notre commune de moins de 10000 habitants, les publicités scellées au sol et les bâches sont interdites. Les publicités lumineuses (éclairées par une source lumineuse) ou numériques (composées de diodes et de

leds) sont également proscrites.

Il est interdit d'apposer des affiches :

- sur les arbres, poteaux électriques, réverbères ;
- sur les équipements publics de la circulation routière (panneaux)

- sur les clôtures, les murs des bâtiments munis de fenêtres ou de portes
- à moins de 100 mètres des monuments historiques et classés

La surface des affiches publicitaires est également réglementée : contre un mur, elle ne doit pas excéder 4,7 m<sup>2</sup> (encadrement compris), les dispositifs de petit format (moins de 1 m<sup>2</sup>) sont admis sur les devantures commerciales. Quiconque veut installer une affiche publicitaire sur un mur, sur le mobilier urbain et dans une devanture commerciale



doit faire une déclaration préalable ou une demande d'autorisation à la mairie. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la compétence de police de la publicité relevait du préfet : désormais, c'est le maire de Vermenton qui est compétent pour assurer cette police sur son territoire en matière d'affichage. Ce qui signifie qu'il aura à gérer le traitement des déclarations et autorisations préalables, les contrôles et les sanctions (l'absence de déclaration préalable est punie de 7500 euros d'amende).

Les panneaux aux entrées nord et sud sont, en accord avec la mairie, gérés par ADN pour les campagnes publicitaires des entreprises vermentonnaises.

## Affichage libre :

Les communes de moins de 2000 habitants doivent disposer au minimum d'une surface de 4m<sup>2</sup> destinée à l'affichage d'opinion ou à la publicité des activités des associations. Vermenton dispose de nombreux supports à cet effet : les 2 grands panneaux des entrées nord et sud du village, les panneaux sous plexiglas du rond-point de la gare, de l'aire de loisirs, de l'école primaire, du lotissement les Cloux, du parking du supermarché Bi1, de la salle du marché et à côté de la boulangerie.

Les affiches apposées par

les associations répondent elles-aussi à une réglementation stricte : elles doivent être imprimées sur du papier couleur ou du papier blanc recouvert de caractères en couleur, elles doivent mentionner les coordonnées de l'association et la mention « IPNS » (imprimé par nos soins) doit être ajoutée dans un coin.

En conclusion, si accrocher des pancartes ou des affiches s'avère indispensable, il est fortement recommandé de consulter le service d'urbanisme ou le règlement national de publicité (RNP) afin de savoir ce qui est admis ou interdit. ■

## Pour aller plus loin :

- Règlement National de la publicité (RNP) : articles L581-1 et suivants, articles R581-1 et suivants du code de l'environnement



- Loi 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite loi Grenelle II)



- Décret n°2012-118 du 30 juillet 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et pré-enseignes Loi Climat et résilience du 22 août 2021 (mesures d'encadrement et de régulation de la publicité)



- Décret n°2023-1007 du 30 octobre 2023



## À la rencontre d'un élu...

... Pour ce 15<sup>e</sup> numéro du **Petit Vermentonnais**, nous allons faire connaissance avec **Thomas Debief**.

**Le Petit Vermentonnais : Bonjour Thomas, peux-tu te présenter en quelques mots à nos lecteurs ?**

**Thomas Debief :** J'ai 29 ans. Je suis pharmacien et installé professionnellement à Joigny.

J'ai grandi à Vermenton, je suis parti pour faire mes études à Dijon.

Une fois diplômé, je voulais reprendre une pharmacie dans

l'Yonne, tout en continuant à vivre à Vermenton, un Vermentonnais, depuis plusieurs générations

**LPV : Comment est né votre engagement en tant qu'élu municipal ?**

**TD :** C'est mon premier mandat, c'était mon souhait d'intégrer le conseil municipal. C'est une nouvelle expérience et j'apprends beaucoup sur le fonctionnement d'une petite collectivité comme la nôtre. Nous nous devons d'être toujours à l'écoute et devoir proposer des solutions.

**LPV : Quelle a été ta motivation pour intégrer le conseil municipal ?**

**TD :** J'ai participé en 2018 à un raid humanitaire, le 4L Trophy. Au moment de trouver des sponsors, Vermenton m'avait été d'une très grande aide !

Tant les associations, que les entreprises, que la municipalité mais aussi et surtout bon nombre de vermentonnais m'avaient aidé.

Je considère que m'investir au

niveau municipal et donner un peu de mon temps est un moyen de rendre la pareille !

L'équipe travaille au fait de bien vivre dans notre village

**LPV : Quel est ton rôle au sein de cette équipe ?**

**TD :** Je suis investi au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). C'est un sujet qui m'intéressait particulièrement et je tenais à y siéger.

Je trouve qu'au sein de cette commission, nous sommes vraiment dans le concret, l'Humain y est au cœur.

Concilier les réunions avec mon travail n'est pas toujours simple, cela demande un peu d'organisation !

**LPV : Un dernier mot pour conclure ?**

**TD :** Vermenton dispose de nombreux atouts, un tissu associatif riche, de multiples services et commerces, de beaux paysages pour de jolies balades !

À nous de capitaliser sur ces atouts pour rendre notre territoire davantage attractif, c'est une chouette aventure menée en équipe ! ■



# Du côté de la bibliothèque

## Conseils de lecture

Chaque mois dans la Lettre Hebdo et chaque trimestre dans le Petit Vermentonnais les bénévoles de la bibliothèque vous proposent une sélection de livres disponible sur leurs rayonnages.

### Code 93

Olivier NOREK

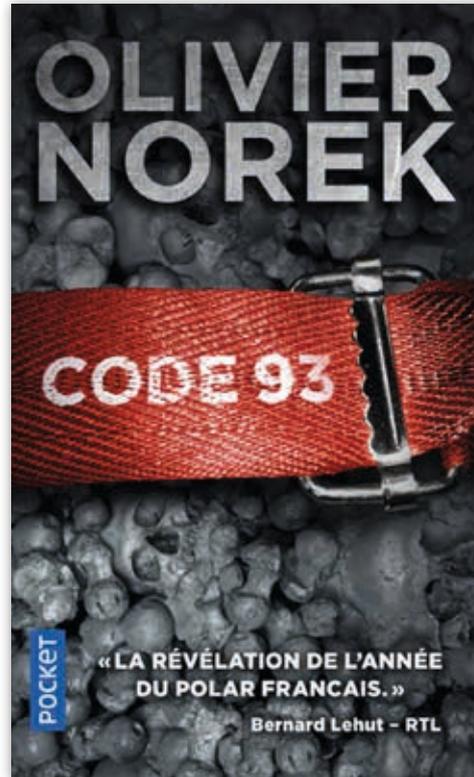
« Un cadavre, émasculé, qui rouvre les yeux sur la table d'autopsie.

Un portable qui se met à sonner dans le corps d'un jeune toxico, mort de brûlures inexplicables. Malgré quinze ans de terrain en Seine-Saint-Denis, Victor COSTE, capitaine de police, se prépare au pire.

Et que penser de ces lettres anonymes qui dessinent une première piste : celle d'un mystérieux dossier, le « Code 93 » ?

Une piste qui, des cercles huppés parisiens aux quartiers déshérités, fera franchir à COSTE les limites du périphérique, et de la raison... »

Bonne lecture



### Bibliothèque

5 ter Rue du Général Leclerc  
89270 VERMENTON ■



Scannez ce QR code pour consulter les précédents conseils des bénévoles de la bibliothèque.

# Travaux, Projets et Patrimoine

**... Nous ne reviendrons pas sur les projets en cours qui ont été largement présentés lors des vœux du 12 janvier dernier. Petit à petit le projet de mandat prend forme et sera mené à bien.**

Pour autant, tous ces projets ont mis du temps à aboutir, et il est important d'expliquer ou de rappeler rapidement les différentes étapes qui conduisent de l'idée à la réalisation et les freins rencontrés.

L'idée de départ est fondamentale et doit reposer sur une vision d'ensemble de l'aménagement ou du développement de la commune. En l'occurrence, il s'agissait de pouvoir apporter à la population dans son ensemble plus de services tout en préservant l'environnement et en sauvegardant le patrimoine.

La concrétisation des projets passe notamment par la recherche de financements, qui est de nos jours devenue très complexe et technique.

Il ne s'agit plus uniquement de faire une demande à un organisme (État, Région, Département, ...) ou de passer par un élu national pour obtenir des fonds. Le projet doit répondre à de multiples critères souvent liés à des considérations de « développement durable » ou de protection de l'environnement.

Les élus, seuls, ne sont souvent pas en capacité de produire des documents recevables par les financeurs et de compléter

des questionnaires de plusieurs dizaines de pages. Il faut l'aide de bureaux d'études, ce qui alourdit considérablement les procédures et également les coûts.

Pourtant, parfois ces mesures ne suffisent pas, à l'exemple de la rénovation de la salle des fêtes qui, malgré une étude thermique et un projet permettant un gain énergétique important, ne peut bénéficier de l'aide de la Région. En effet, les gains en énergie sont en dessous d'un seuil théorique adapté à d'autres types d'utilisation des locaux que les nôtres.

Se pose également la question de la multiplicité des acteurs. Pour exemple, les terrains en prolongement de la gare SNCF.

D'un côté, la SNCF a lancé un appel à projet sur le bâtiment de la gare ; la commune a répondu à cet appel à projet et le bâtiment va être rénové pour accueillir une recyclerie ; ce qui est très bien.

Mais la SNCF ne veut pas vendre les terrains en prolongement du bâtiment, ce qui va contraindre la commune à signer avec SNCF une convention de mise à disposition d'une partie du terrain pour pouvoir stocker des matériaux et du matériel à côté du local des services techniques. Une bizarre-

rie, car la SNCF n'utilise plus ces terrains depuis des dizaines d'années.

La commune a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) la réalisation d'une voie de liaison entre la zone de loisirs et la zone d'activités vers la déchetterie qui nécessiterait l'acquisition des terrains SNCF et permettrait d'y accueillir des activités ou des habitations.

La Communauté de communes pourrait aussi intervenir puisqu'elle a la compétence sur les zones d'activité. La DDT également puisqu'elle fait le recensement des friches industrielles afin d'éviter de construire sur des zones naturelles.

Un tel projet devrait donner lieu à un consensus entre toutes ces entités pour le bien de la collectivité.

On voit sur ces deux dossiers que les procédures se sont grandement complexifiées ces dernières années et qu'il faut créer un partenariat entre de multiples intervenants.

Il faut donc toute la persévérance de l'équipe municipale pour ne pas céder au découragement et concrétiser les projets.

La liaison entre la vallée de l'Yonne et la vallée de la Cure qui se met en place doucement et la rénovation du moulin en sont de vivants exemples. ■

# Les acteurs économiques du Vermentonnais

**A Vermenton, nous sommes chanceux !**

**Notre territoire est attractif et régulièrement de nouvelles entreprises viennent s'y installer.**

**C'est encore le cas en ce début d'année puisque nous voyons notre panel de service s'agrandir encore un peu en accueillant un cabinet de Naturopathe (Jennifer Fernandes) et une Onglerie (Sara'llonge vos ongles) à SACY ainsi qu'un pôle de formation IAD et une entreprise de maçonnerie à VERMENTON.**

C'est cette dernière création que nous allons vous présenter dans cet article.

Elle vient compléter l'offre actuelle composée de l'entreprise ROYER Anthony de Vermenton, de l'entreprise DENIS René de Sacy et de l'entreprise SABOURIN Christophe du Val du Puits de Vermenton.

La SAS Florian ROSSI, entreprise générale de maçonnerie, est située à VERMENTON 30 rue du château de Talant.

Ce vermentonnais a fait son apprentissage à Vermenton chez Jean-Gérard ROYER en 1998.

Ayant obtenu ses diplômes CAP et BEP, Florian part parfaire sa formation pendant 6 ans à Joux la Ville avant de revenir à Vermenton en 2007 en intégrant l'entreprise ROYER.

Après y avoir travaillé 16 ans, c'est en 2023, la quarantaine

passée, que Florian décide de franchir le pas en créant sa propre structure de maçonnerie générale la SAS Florian ROSSI.

C'est une entreprise multi-carte tant que cela touche à la maçonnerie. Cela va de la rénovation de murs (son premier chantier visible sur la RD606) à la pose de menuiserie en passant par de l'isolation, du carrelage ou du placoplâtre. Vous avez un souci de toiture ou de terrasse, du béton désactivé à faire ? Pas de problème Florian est formé pour ça.

Ce qu'il apprécie en particulier, c'est la rénovation.

Travailler à partir de l'ancien c'est beaucoup moins facile que de monter des parpaings mais réhabiliter une vieille bâtisse est un défi qui fait travailler aussi bien les bras que la tête.

Pour venir effectuer vos travaux, Florian sera accompagné de Gaétan qu'il forme. Actuellement en 2<sup>ème</sup> année de CAP BEP, il envisage de poursuivre avec un bac pro sur 2 ans en alternance également car la transmission c'est très important pour ne pas perdre le savoir-faire des anciens.

En résumé, si vous avez des demandes dans un rayon de 30 à 40 km de Vermenton, n'hésitez pas à contacter son entreprise.

## SAS Florian ROSSI

30, rue du château de Talant  
89270 Vermenton  
Tél. 06 63 25 59 57 ■



**Ent. Florian ROSSI**  
MAÇONNERIE GÉNÉRALE  
COUVERTURE



30 Rue du château de Talent  
**89270 VERMENTON**

**06.63.25.59.67**  
ent.florianrossi@gmail.com

SAS Ent. Florian Rossi - SIRET 979 665 452 00012 - APE 43.99C



# Réseau Cyclable Communauté de Communes

... **L'étude lancée en 2023 par la société ALKOS a été validée**  
... **en Conseil Communautaire le 25/01/2024.**

### **Il concerne trois axes structurants :**

**1/ Un axe « Vallée du Serein »** de Pontigny à Sainte Vertu fonction utilitaire, loisirs, tourisme. Voie sécurisée s'appuyant en majeure partie sur l'ancienne voie du Tacot, + section type Véloroute entre La Chapelle Vaupelteigne et Pontigny.

**2/ Un axe « vallée de la Cure »** de Bazarnes à Bessy sur Cure fonction utilitaire, loisirs, tourisme. Voie sécurisée

s'appuyant en partie sur le canal d'Accolay.

**3/ Une liaison touristique « nord/sud »** Chablis<>Vermenton et Chablis<>Cravant.

L'étude va maintenant permettre de chiffrer et programmer les aménagements.

**Deux axes complémentaires** faisant partie de l'étude seront traités ultérieurement :

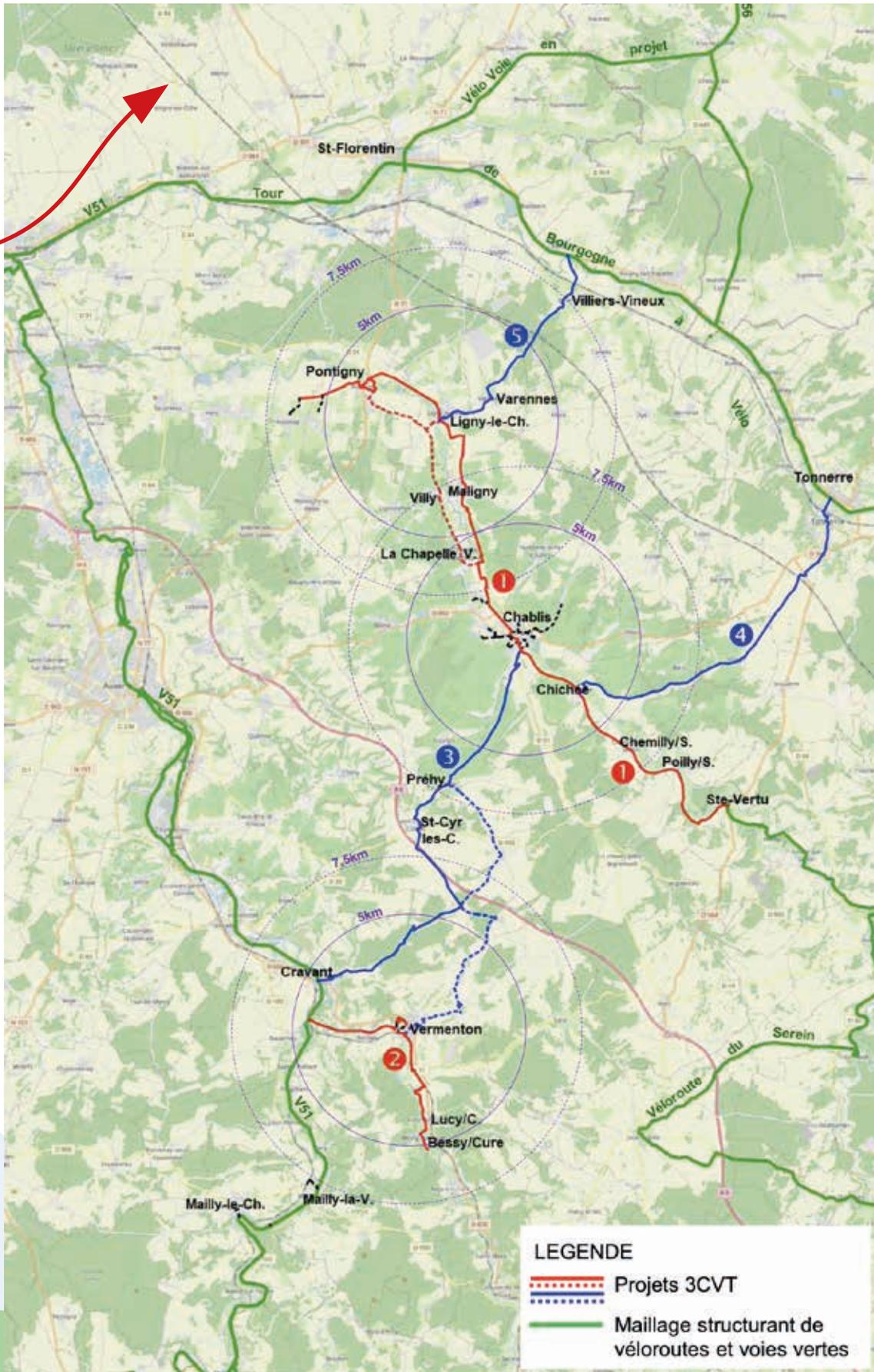
- Touristique cyclable structurant.
- Un itinéraire Chablis <> Tonnerre.

### **Une liaison touristique**

Ligny-le-Châtel <> canal de Bourgogne.

Cet ensemble cyclable se connecte aux grands itinéraires vélos importants : V51 Tour de Bourgogne à Vélo, V56 St-Jacques à Vélo, Véloroute du Serein et offre des perspectives pour développer le tourisme à vélo itinérant sur le territoire. ■







# Les Vermentonnais(es) ont du talent !

**• Aujourd’hui à l’honneur Adélaïde Martinez opticien lunetier depuis 7 ans à Vermenton et qui en plus de son travail s’est formée à la fabrication manuelle de montures de lunettes personnalisées.**

domaine très technique. Elle a donc décidé de créer cette école.

**Le Petit Vermentonnais :** Comment vous est venue cette envie de créer vos propres montures ?

**LPV :** Où a eu lieu cette formation ?

**LPV :** Cela vous a pris beaucoup de temps ?

**Adélaïde MARTINEZ :** Tout naturellement, une fois mon entreprise créée, l’ouverture de droit à la formation m’a donné l’opportunité de commencer une formation.

**AM :** Dans l’école de lunetiers de MOREZ dans le Jura. La profession s’est rendue compte il y a une dizaine d’année que le savoir-faire risquait de se perdre. Il restait en France moins de 10 MOF (Meilleurs Ouvriers de France) dans ce

**AM :** Il y a 11 modules. J’ai suivi 5 formations sur 2 à 3 jours à chaque fois. Je suis capable de réaliser des lunettes en acétate (matière plastique), en métal mais je n’ai pas encore suivi celle sur les matériaux naturels comme le bois et





l'écaille. Cette formation m'est utile aussi pour mon travail d'opticienne, pour le choix des montures et pour faire des réparations.

**LPV : Vous faites tout à la main ?**

**AM :** Au début oui mais petit à petit je me suis équipée avec du matériel : toupie, scie à chan-tourner, ponceuse, polisseuse, tonneau à polir, centre usinage numérique, etc. Je me suis entraînée la première année en réalisant une dizaine de paires pour mes proches. Depuis j'en ai fabriqué une vingtaine à de vrais clients. Il me faut entre 20 et 30 heures de travail.

**LPV : Quelles sont les étapes de fabrication ?**

**AM :** D'abord le dessin ajusté à la taille du visage, ensuite la réalisation d'un gabarit, le choix des couleurs, l'assemblage éventuel de différentes matières, la découpe, le ponçage, le polissage, l'inclusion des charnières, l'ajustement des branches et dernière étape la taille des verres.

**LPV : Qui a été votre premier client ?**

**AM :** Ce n'est un client mais une cliente. Elle m'en a acheté 2 autres depuis. Pour la dernière paire, elle avait dessiné une monture en cadran de montre

avec un petit message d'humour sur les bras pour rappeler qu'elle n'est jamais à l'heure !

**LPV : Vous pouvez nous donner une idée de prix ?**

**AM :** Oui bien sûr pas de secret : je vends la monture 500 € sachant qu'il y a des montures de fabrication industrielle à 350 €.

**LPV : Vous avez des projets ?**

**AM :** Oui, avec les chutes, je fabrique pour mes clients des porte-clés, des bagues et je voudrais créer des boucles d'oreilles et des perles pour réaliser des bracelets.

**LPV : A bientôt! ■**

## Budget participatif



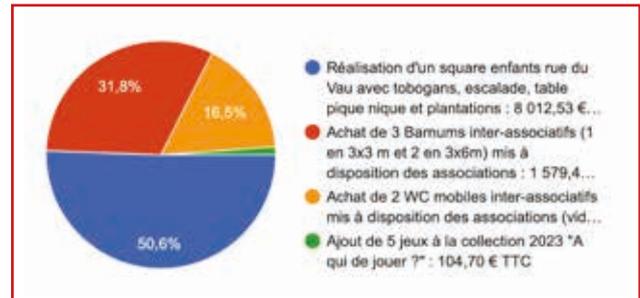
**Le budget participatif est un outil pour impliquer les habitants dans la gestion des projets et dans leur réalisation.**

Pour qu'un projet soit étudié, la fiche « Proposition de projet dans le cadre du budget participatif de Vermenton » accessible sur le site internet ou à la mairie devra être complétée et chiffrée. Si vous avez besoin d'aide technique ou financière envoyez un mail à [contact@vermenton.fr](mailto:contact@vermenton.fr) et une assistance à l'élaboration du dossier vous sera apportée.

### Calendrier

- Dépôt des projets par courrier ou mail : du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre
- Analyse des projets par la commission : du 1<sup>er</sup> au 15 novembre
- Vote des projets : du 15 novembre au 31 décembre
- Réalisation et facturation : du 1<sup>er</sup> janvier au 20 décembre de l'année prochaine

**Vous avez été 85 à voter pour les projets 2024.**



Les commandes pour le square et les barnums vont pouvoir être lancées dès validation du budget communal 2024.

Les WC mobiles inter associatifs seront loués sous forme de test.

L'enveloppe 2024 permettra aussi d'acheter les 5 jeux du projet 4. ■

